

PAR COURRIEL

Le 6 décembre 2018

Objet : Demande d'accès aux documents
N/📁 : AC-2018-151

Monsieur,

En date du 4 décembre 2018, nous avons reçu votre demande d'accès, laquelle vise à obtenir une copie des citations déposées auprès du Comité dans les dossiers C-2018-5099-2 et C-2018-5100-2.

Après vérification, nous vous informons que le Comité de déontologie policière détient un dossier correspondant à votre demande.

Vous trouverez ci-jointe une copie des citations susmentionnées, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Toutefois, le nom des citoyens concernés a été caviardé afin de protéger leur identité jusqu'à la date de l'audience.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Isabelle Côté, avocate
Conseillère juridique
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Copie des citations et avis de recours